

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/06/102

Objet : 102 - Marché n°VN24008 - Travaux d'aménagement de la rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées à Coulonces

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 du 21 février 2024 portant délégation consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS SARL,

Décide

De donner son accord à la signature du marché n° VN24008 - Travaux d'aménagement de la rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées à Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie, avec l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS SARL, domiciliée au 1 Route de la Vallée de l'Odon, Tournay-sur-Odon, 14310 Val d'Arry.

Le marché est conclu pour un montant estimatif de 170 898.00 € HT.

Décomposition de l'offre retenue	Montant HT
Offre de base	147 011,25 €
PSE 2 Aménagement sans trottoir de la rue des corvées	23 886,75 €

Fait à Vire Normandie, le 27 juin 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240627-DM202406102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Décision du Maire n°2024/06/102 du 27 juin 2024

